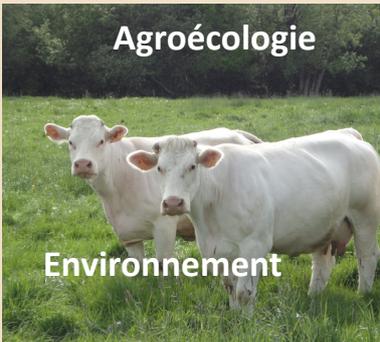




Bords de champs



DESCRIPTION

Implantation d'espèces végétales en mélange : graminées, légumineuses ou céréales et oléoprotéagineux. Pratiques et techniques d'implantation classiques ou à l'aide de l'outil dédié «Sem'O Bord».

OBJECTIFS

Agronomiques : réduire la colonisation des adventices dans la parcelle, favoriser certains auxiliaires notamment alimenter les pollinisateurs et limiter l'érosion. Peut participer à la mise en oeuvre des zones de non traitement (ZNT).

Biodiversité et environnement : favoriser une expression et un développement de la biodiversité en créant un élément semi-naturel stable au sein d'un parcellaire cultivé. Servir de couvert (habitat et refuge), de ressources alimentaires (directes et support) à la faune. Limiter le transfert des produits phytosanitaires.

Economique : limiter le coût des entretiens

Gibier : favoriser le maintien du gibier et limiter d'éventuels dégâts aux parcelles de production.

CONDITIONS

Un diagnostic préalable de la bordure du champ doit être réalisé par l'exploitant lui-même, éventuellement accompagné d'un conseiller agricole.

L'implantation fait l'objet d'un contrat (Annexe 7). Ce contrat engage l'exploitant, la FDC 71 et éventuellement la coopérative fournissant les semences.

L'exploitant s'engage à maintenir son implantation au minimum 3 années sauf en cas d'échec de l'implantation.

Le contrat prévoit une compensation financière. La FDC 71 participe à hauteur de 25 % du prix d'achat HT des semences. Cette participation de la FDC 71 est versée à la coopérative qui se charge de la redistribuer aux adhérents ayant implanté un couvert. Des précisions concernent la nature des mélanges de semences (Annexes 8 à 12).



Avec le soutien financier
de l'OFB



MISE EN ŒUVRE DE BORDS DE CHAMPS

L'implantation volontaire des bords de champs a pour premier objectif le contrôle de la végétation présente. Ainsi cela permet de conduire une gestion des adventices préventive et dynamique. Toutefois, c'est également l'occasion de favoriser l'expression de la biodiversité, particulièrement des auxiliaires de l'agriculture et de la macro faune.

Cette implantation doit faire l'objet d'un diagnostic simplifié par l'exploitant de la bordure considérée. Ce diagnostic préalable à l'implantation lui permet de déterminer l'itinéraire technique à mettre en œuvre pour réussir une implantation durable répondant aux objectifs choisis. Pour réaliser ce diagnostic, mettre en œuvre les bonnes pratiques et faire le choix adapté des semences à implanter, il est fortement conseillé de lire le guide « Bordures extérieures de champs – semer pour valoriser les espaces non fonctionnels ». Le diagnostic préalable peut être effectué par l'exploitant seul ou en compagnie d'un conseiller agricole à l'aide du document [Typologie des bords extérieurs de champs adaptée aux plaines céréalières](#). Il consiste essentiellement à observer et relever la flore présente afin d'adopter le bon mode de gestion (voir note technique en Annexe 13).

Les semences proposées par la FDC 71 en partenariat avec les coopératives participantes permettent à la bordure de champ de remplir plusieurs fonctions (Annexes 8 à 12). Le choix du mélange de semences se fera avec l'aide d'un conseiller agricole.

FINANCEMENT

L'implantation des mélanges de semences « bords de champs » soutenue par la FDC 71 fait l'objet d'une compensation financière à hauteur de 25 % du prix HT des semences. Cette compensation prend la forme d'achat de semences à la coopérative à laquelle l'exploitant adhère. La coopérative se charge de lui reverser la compensation financière après le 31 janvier suivant la campagne d'implantation.



CONTACTS :

Thierry PEYRTON (FDC 71) - 06 84 39 53 59 - tpeyrt@chasseurdefrance.com
Conseillers de coopératives agricoles